
Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Modifié le 31/07/24

C'est quoi ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet de développement durable qui vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à adapter le territoire aux effets inéluctables de ce changement climatique.

Pourquoi ?

Les premiers effets du changement climatique se font déjà ressentir : d'après l'Organisation météorologique mondiale, 2016 a été l'année la plus chaude de l'histoire moderne avec une température moyenne 1.1°C plus élevée par rapport à l'époque préindustrielle.

Face à cette urgence climatique qui nous concerne tous, le PCAET doit contribuer localement à cet enjeu mondial en favorisant la transition énergétique du territoire, en augmentant la production d'énergie renouvelable et en réduisant l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Il doit également permettre de limiter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique en proposant une adaptation de ses politiques d'aménagement.

Comment ?

Un parcours en trois étapes :

- Mobiliser la population et établir un diagnostic
- Organiser et piloter un plan d'actions partagé
- Animer et évaluer le plan d'actions

et chez nous ?

Pour construire cet engagement du territoire, le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial constitue le socle de connaissances communes permettant de décrire et comprendre les caractéristiques du territoire en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de qualité de l'air. Nous sommes tous concernés par cet état des lieux qui dépend de nos moyens de production, de chauffage, nos modes de déplacement et de consommation...

L'action de la Métropole ne saurait, à elle seule, permettre au territoire de remporter ce défi climatique, énergétique et environnemental. L'objectif que s'est fixé la Métropole est donc d'élaborer un plan d'actions partagé avec les communes, les habitants, les entreprises et les acteurs locaux. Ainsi la Métropole Rouen Normandie a décidé d'être le premier territoire à organiser une Conférence climat locale sur le modèle de la COP 21 de Paris.

C'est ainsi que, le 29 novembre 2018, après une année de mobilisation et d'engagements dans le cadre de la COP21 locale, la Métropole, les communes, administrations et établissements publics, entreprises, commerçants, écoles supérieures du territoire ont signé l'Accord de Rouen pour le climat.

[Cet Accord](#) présente notamment les membres du GIEC local (groupe d'experts scientifiques), la synthèse des objectifs du PCAET ainsi que les engagements pris par la Métropole dans le cadre de son PCAET dans les domaines de l'habitat et du bâtiment, de la mobilité et du transport de marchandises, des énergies renouvelables, de l'agriculture ou encore de la biodiversité.

En savoir plus : www.notrecop21.fr

Table des matières